

1 DESIGNR

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 €
Immatriculée au RCS de SAINT-QUENTIN sous le numéro 895356418
Siège social : 37 AVENUE MARÉCHAL FOCH, 02000 LAON

PROCÈS VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 01/06/2022, l'associé unique et président, ROULIER Valentin, a pris les décisions suivantes : - La clôture de la liquidation de la Société

Résolution 1 - Approbation des comptes de liquidation

L'associé unique après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 01/06/2022, présentant un solde de liquidation d'un montant de 1000 €, approuve lesdits comptes.

Article 2 - Répartition du solde de liquidation

Le solde de liquidation étant inférieur ou égal aux apports des associés, le solde de liquidation sera réparti entre les associés à proportion de leurs apports, et assimilés, au capital de la Société.

Article 3 - Fin du mandat du Liquidateur

L'associé unique donne quitus au Liquidateur et le décharge de ses fonctions de liquidateur à ce jour.

L'associé unique prononce la clôture des opérations de liquidation de la Société.

Article 4 - Pouvoir pour formalités de radiation

L'associé unique donne tous pouvoirs à ROULIER Valentin pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à LAON, le 01/06/2022

